

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

6 décembre 2016

Séance plénière

DREAL et DRDJSCS
Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Compte-rendu du plénier du 4 mars 2016

Compte-rendu diffusé le 1^{er} avril 2016

Aucune observation des membres du CRHH reçue

Sommaire

1 - Le CRHH en 2016 et 2017

- rendu compte de l'activité du bureau et de la CHAL en 2016
- recomposition du plénier en 2017 et évolution du fonctionnement du bureau

2 - Conjoncture de la construction et prêt à taux zéro

3 - Aides à la pierre (parc public et parc privé)

4 - Hébergement d'urgence : renfort hivernal 2016/2017

5 - Mobilisation du foncier public pour le logement

6 - Rénovation thermique de logements : actualités

1- Le CRHH en 2016 et 2017

Rendu compte de l'activité du bureau en 2016 (1/2)

Une activité soutenue (13 réunions* dont 10 en visioconférence) avec :

-> des avis réglementaires rendus sur :

- 26 PLH ou bilans de PLH, 7 modifications d'OPH, 5 demandes d'agrément pour les communes B2, 3 agréments de SEM, le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile, 1 demande d'agrément Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion.

-> des séquences de travail sur le CRHH :

- méthode de priorisation des PLH selon leurs enjeux, ordre du jour des pléniers, fonctionnement du bureau et composition resserrée du plénier en 2017 (*voir diapos suivantes*), cadrage de la présentation des PLUiH en CRHH...

-> une concertation sur les enjeux et l'expression des besoins d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la programmation 2017 du fonds national des aides à la pierre (FNAP)

-> des points d'échanges présentés par la DREAL ou les membres du bureau :

- Projet de loi Égalité et Citoyenneté, conseil d'administration du FNAP, points sur les aides à la pierre (CA FNAP, avancement Anah et LLS), mise en place du registre des copropriétés à Lyon, panorama des nouvelles régions, impact des SDCI sur les PLH, chiffres de la promotion privée, bilan du PREH, fusion d'OPH et changement de rattachement aux EPCI, dispositif Visale...

Rendu compte de l'activité du bureau en 2016 (2/2)

Principaux enseignements tirés :

Une année qui a permis :

- aux membres des bureaux des 2 anciennes régions d'apprendre à travailler ensemble, avec un taux de participation moyen de 53 %
- de penser une nouvelle organisation du bureau pour 2017

Une année qui a nécessité :

- d'homogénéiser les pratiques des DDT pour préparer le passage des PLH en bureau (grille d'analyse...)
- de mettre en pratique la visio-conférence

Du temps est encore nécessaire :

- pour connaître la grande région, la diversité et les enjeux des territoires qui la compose
- pour que chacun se sente en capacité et légitime pour s'exprimer sur tout territoire de la région

Synthèse des avis 2016 du bureau du CRHH sur les PLH

Type de documents	
PLH	25
PLUiH	1
Total	26

Type de PLH	
Non obligatoire	17
Obligatoire	9
Total	26

Avis du CRHH	
Favorable	22
Très favorable	2
Total	24
<i>(deux avis du CRHH comportent un avis sur un bilan final et sur le réengagement du deuxième PLH)</i>	

Étape du PLH	
Bilan Triennal	10
Premier PLH	8
Deuxième PLH	3
Bilan Final	3
Troisième PLH	2
Total	26

Points positifs les plus cités dans les avis :

- la gouvernance, les moyens et l'animation
- les actions en faveur de l'offre de la demande
- la prise en compte des publics spécifiques

Principales pistes d'améliorations citées dans les avis :

- les actions en faveur de l'offre de la demande
- la gouvernance, les moyens et l'animation
- le besoin de mieux connaître les publics du territoire
- l'articulation avec les documents d'urbanisme

Rendu compte de l'activité de la CHAL* en 2016 (1/2)

Première année complète de l'activité de la CHAL : 5 réunions dont une mi-décembre (2 en présentiel et 3 en visioconférence)

Une dimension réglementaire avec

- un avis à rendre sur les PDALHPD avant leur adoption (Rhône, Métropole de Lyon, Ain)
- un suivi de l'évaluation à mi-parcours (Haute-Loire, Drôme)
- complété avec des mises en conformité avec la loi ALUR (Haute-Loire, Drôme)
- la présentation des rapports d'activités des FSL (fonds de solidarité logement)

Une dimension d'échanges et de débat entre acteurs institutionnels et associatifs autour des thèmes suivants :

- le logement des jeunes
- l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés
- le développement et la labellisation des dispositifs pensions de famille

Rendu compte de l'activité de la CHAL en 2016 (2/2)

Des constats similaires à ceux du bureau CRHH en termes :

- d'inter-connaissance des acteurs à l'échelle de la nouvelle région
- de prise en compte de la nouvelle échelle régionale avec 13 collectivités et des territoires divers

Des cadres de travail en cours de consolidation

- formalisation des attendus des membres de la CHAL sur le contenu des plans et de leur évaluation à mi-parcours
- amélioration du cadre d'analyse des rapports FSL
- un groupe de travail de la CHAL « Indicateurs fluidité des parcours »
- le lien avec l'atelier de l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement sur la réforme de la demande de logement social et des attributions (www.orhl.org)

Le CRHH en 2017

17 dates réservées à l'agenda à ce stade :

2 pléniers (17 février et 7 juillet matins)

- celui de juillet étant consacré en partie au bilan triennal SRU

14 bureaux

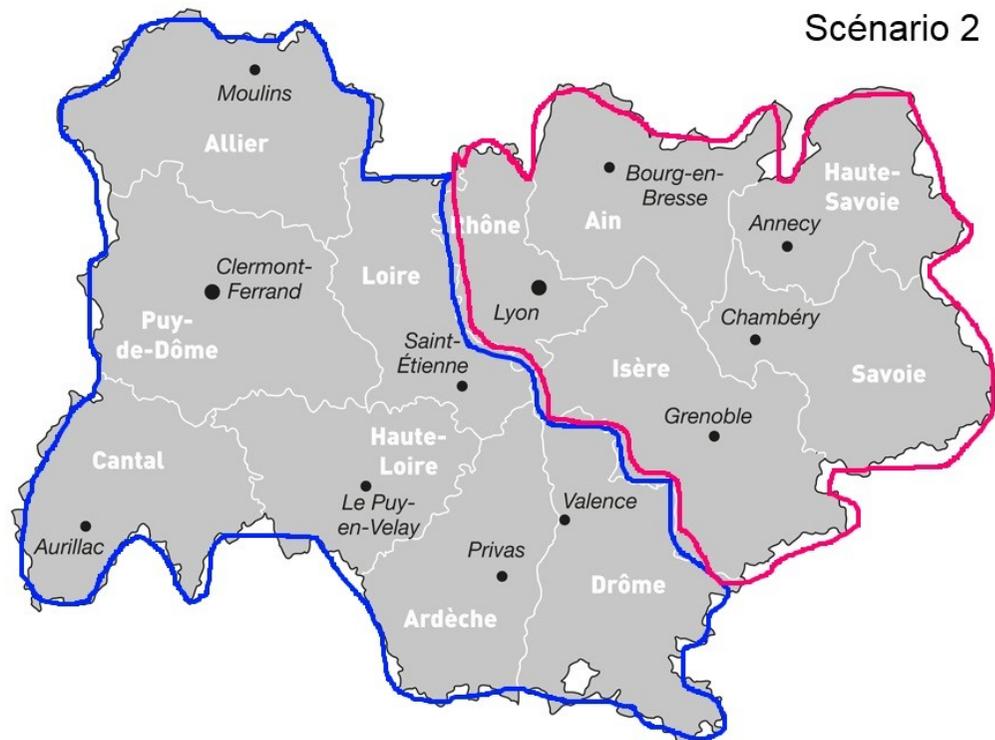
3 CHAL

→ Dates des bureaux et des CHAL déjà diffusées aux membres (et disponibles sur l'extranet du CRHH).

Evolution du fonctionnement du bureau en 2017

En 2016, le préfet de région a mandaté le bureau pour travailler sur des propositions d'évolution du fonctionnement du bureau.

Consensus trouvé d'organiser, en sus du bureau régional, des bureaux avec une composition élargie sur deux secteurs infra-régionaux (et donc sans déclinaison départementale) :



→ permet d'organiser des réunions territoriales traitant des problématiques zones tendues/zones détendues

→ 1 ou 2 réunions prévues par an sur chaque secteur infra-régional, les autres bureaux étant organisés comme en 2016.

Recomposition du CRHH plénier en 2017

Rappel : 2016, année de transition pour laisser le temps aux structures ou associations de fusionner à l'échelle régionale.

Recomposition du CRHH plénier prévu au 1^{er} trimestre 2017.

Objectif : viser un CRHH plénier resserré de 80 à 90 membres

Principes retenus par le préfet de région pour la recomposition :

- avoir 1 membre par structure (avec 2 suppléants possibles pour 1 titulaire)
- réduire le nombre de structures

Modalités pratiques :

- Consultation écrite des membres visés dans le futur CRHH en janvier 2017
 - Pour les structures ou associations non organisées à l'échelle de la nouvelle région en janvier 2017, les deux structures ou associations seront saisies par courrier d'une demande de se concerter et de désigner un titulaire et deux suppléants

NB : le CRHH plénier du 17 février 2017 sera réuni avec la composition actuelle et non avec la nouvelle composition.

Un nouveau bureau sera soumis au vote du plénier du 7 juillet 2017

2 - Conjoncture de la construction et PTZ

Conjoncture de la construction (1/6)

Logements autorisés (données à fin septembre 2016)

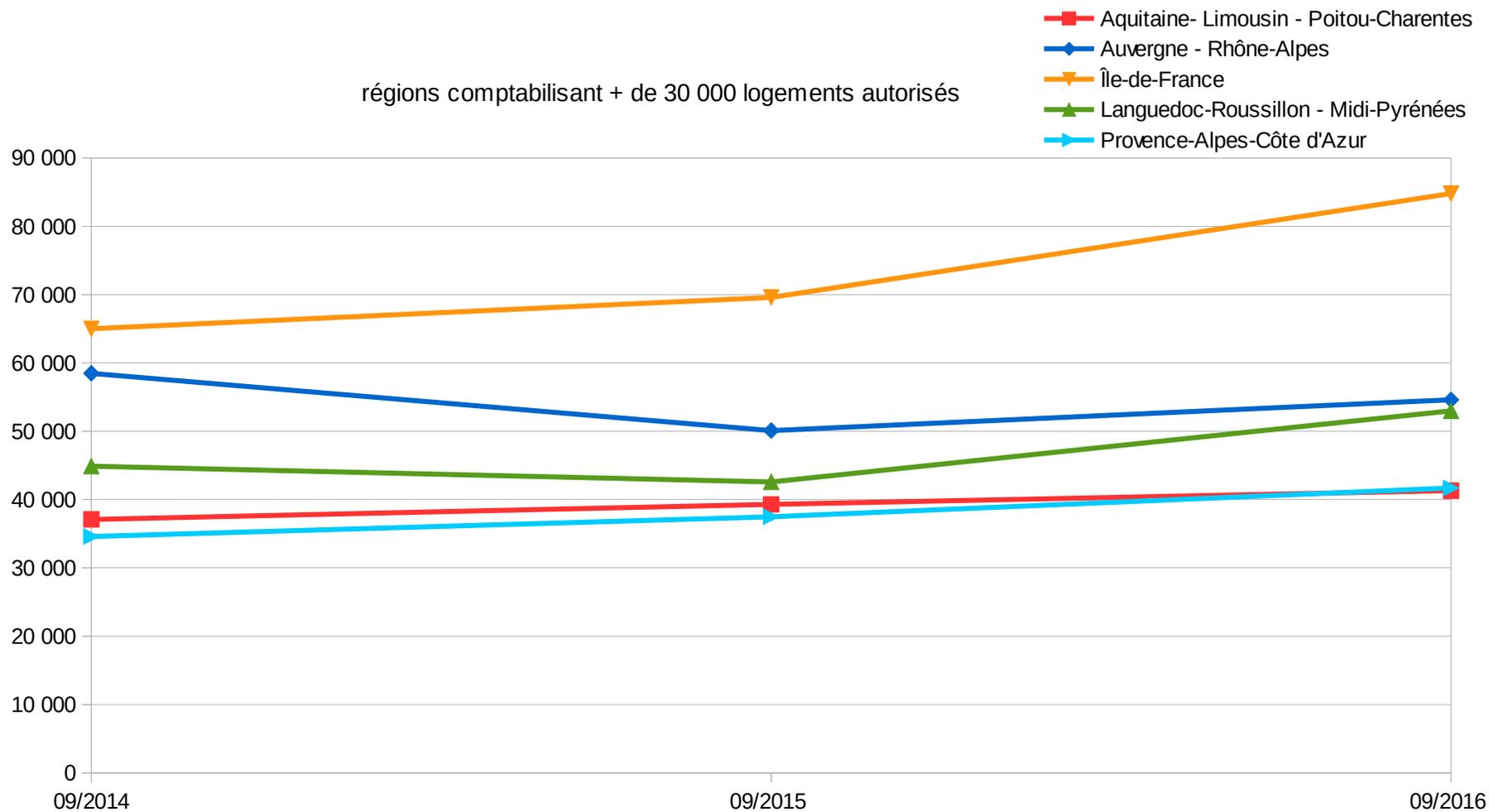
- **54 600 logements autorisés en Auvergne-Rhône-Alpes** entre octobre 2015 et septembre 2016. Progression de **9 %** en année glissante (par rapport à octobre 2014-septembre 2015)
- La **France métropolitaine enregistre 416 800 logements autorisés** sur la même période soit, en année glissante, une hausse de **15%**.
- Auvergne-Rhône-Alpes pèse **13% des logements autorisés**.

À noter : la région présente un indicateur de dynamisme (logements autorisés / stock de logements) de 1,3 soit un indicateur légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (1,2).

- Les données en flux trimestriel (juillet-septembre 2016) montrent **une hausse de 27 % des logements autorisés** par rapport à la même période de l'année précédente (+17 % au niveau de la France métropolitaine).

Conjoncture de la construction (2/6)

Logements autorisés en année glissante (données à fin septembre 2016)



Conjoncture de la construction (3/6)

Logements autorisés par département (données à fin septembre 2016)

Au cours de la dernière année glissante, le Rhône (métropole comprise) et la Haute-Savoie représentent environ 49 % des logements autorisés.

Des écarts importants sont observés, en année glissante, entre les territoires :

- Hausse sensible des autorisations de logements dans le Rhône (+33 %), et la Haute-Savoie (+10 %).
- Repli sensible en Ardèche (-24 %), en Haute-Loire (-15 %), et dans le Puy-de-Dôme (-10 %).

Conjoncture de la construction (4/6)

Logements commencés (données à fin septembre 2016)

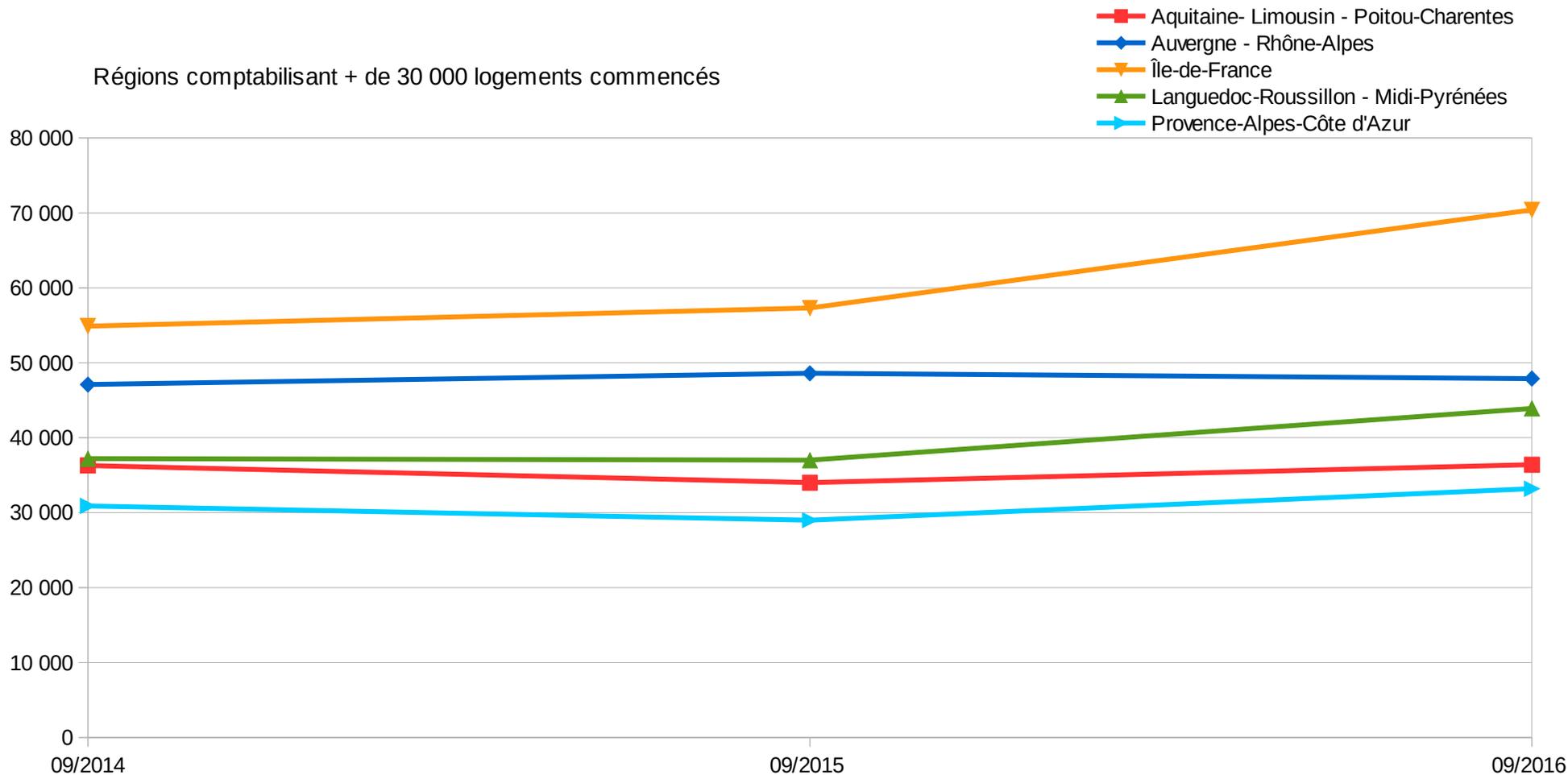
- **47 900 logements mis en chantier en Auvergne-Rhône-Alpes** entre octobre 2015 et septembre 2016. **Diminution de 2%** en année glissante (par rapport à octobre 2014-septembre 2015).
- La **France métropolitaine** enregistre 353 300 logements commencés sur la même période soit, en année glissante, une hausse de **9%**.
- Auvergne-Rhône-Alpes pèse **13,6% des logements mis en chantier en France métropolitaine**.

À noter : la région présente un indicateur de dynamisme de la construction (logements commencés / stock de logements) identique à celui de la France métropolitaine, à savoir 1,1.

- Les données en flux trimestriel (juillet-septembre 2016) montrent **une baisse de 4 %** par rapport à la même période de l'année précédente (+ 8 % au niveau de la France métropolitaine).

Conjoncture de la construction (5/6)

Logements commencés en année glissante (données à fin septembre 2016)



Conjoncture de la construction (6/6)

Logements commencés par département (données à fin septembre 2016)

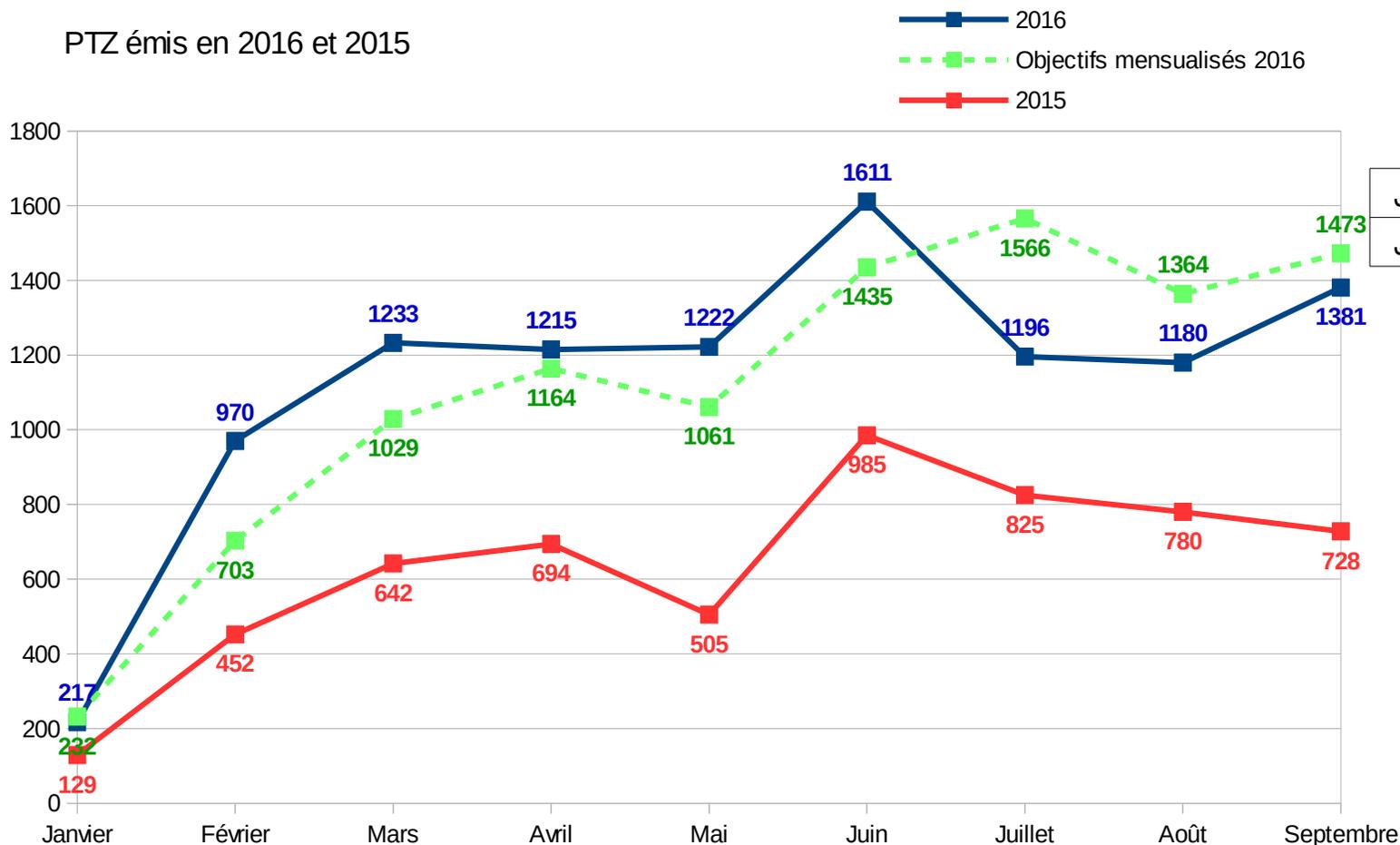
Au cours de la dernière année glissante, le Rhône (métropole comprise) et la Haute-Savoie représentent environ **47% des logements mis en chantier**.

Des écarts importants sont observés, en année glissante, entre les territoires :

- Hausse sensible des mises en chantier en Savoie (+32%) et Haute-Savoie (+10%).
- Diminution sensible dans l'Ain (-18%), l'Allier (-22%), en Isère (-27%) et en Haute-Loire (- 11%).

Prêts à taux zéro : chiffres 2015 et 2016

PTZ émis en 2016 et 2015



	Total
Janvier – septembre 2016	10225
Janvier – septembre 2015	5740

Attention : les chiffres 2015 et 2016 ne sont pas directement comparables car le périmètre n'est pas le même (notamment hausse sensible des plafonds de ressources et élargissement de l'éligibilité du PTZ ancien avec travaux) et que la saisonnalité peut évoluer d'une année sur l'autre.

Les chiffres d'août et septembre 2016 comportent une marge d'erreur de 2,5 et 6,5 %

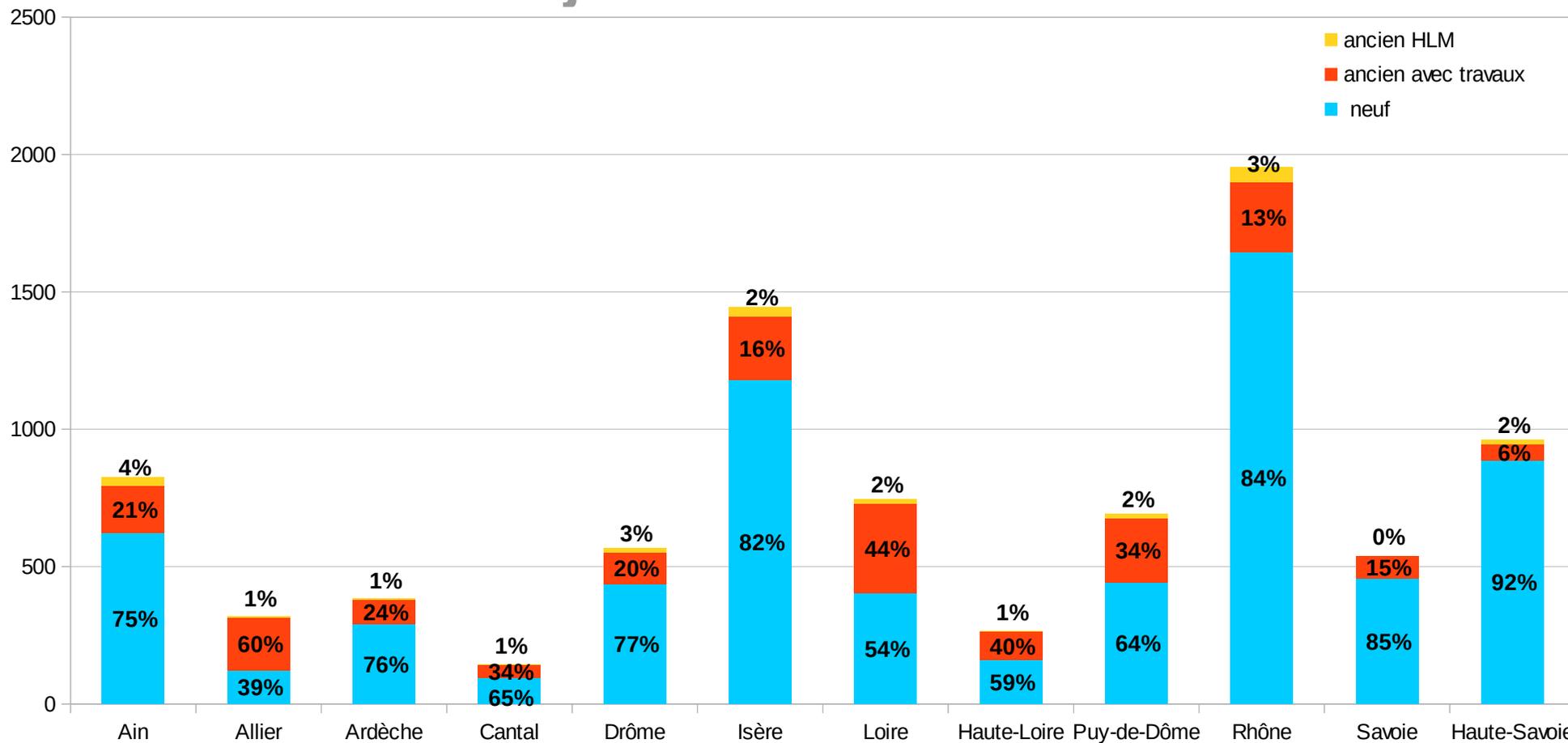
Statistiques au 31 octobre 2016, transmises par le Ministère du logement et de l'habitat durable

Prêts à taux zéro : 2016

PTZ délivrés janvier – septembre 2016		Répartition 2016		
		% neuf	% ancien avec travaux	% ancien HLM
Auvergne	1 688	58%	41%	2%
Rhône-Alpes	8 537	80%	18%	2%
Total	10 225			

Objectif Janv-Sept 2016	10 027
Nombre de PTZ émis entre Janv-Sept 2016	10 225
Taux d'atteinte de l'objectif sur la période Janv-Sept 2016	101,97%
Objectif annuel	15 990
Taux d'atteinte de l'objectif annuel à fin septembre 2016	63,95%

Prêts à taux zéro : chiffres départementaux janvier-août 2016



Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Isère	Loire	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
824	319	383	145	569	1 445	745	267	692	1 954	539	962

3- Aides à la pierre (logement)

Parc public

Mise en œuvre de la programmation au 30 novembre 2016

État des agréments LLS et de la consommation des crédits

Territoires de gestion		Programmation initiale (CRHH du 4 mars 2016)			État d'avancement au 30/11/2016				
		Objectifs total LLS	Dotation initiales d'AE (yc reliquats, bonus T1/T2 et CPER) (1)	forfait moyen PLAI correspondant	Agréments LLS		Consommation AE		Respect du forfait moyen PLAI sur la période (2)
					Nombre de LLS	% de l'objectif	Enveloppe d'AE consommée	% de la dotation	
01	CD AIN	1 687	4 020 267 €	9 488 €	1 018	60,4%	1 686 487,00 €	41,9%	-8,4%
03	CD ALLIER	136	176 439 €	7 058 €	20	14,7%	88 150,00 €	50,0%	-3,9%
07	DDT ARDECHE	450	781 703 €	7 287 €	86	19,1%	104 769,00 €	13,4%	2,7%
15	DDT CANTAL	149	261 426 €	6 536 €	25	16,8%	41 843,00 €	16,0%	6,7%
26	DDT DROME	990	2 139 584 €	7 846 €	790	79,8%	1 403 236,15 €	65,6%	0,5%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	250	627 849 €	10 996 €	65	26,0%	203 438,00 €	32,4%	-11,9%
38	CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	1 316	4 881 082 €	11 477 €	536	40,7%	1 792 375,00 €	36,7%	7,7%
38	DDT ISERE	962	2 166 654 €	8 249 €	793	82,4%	1 772 800,00 €	81,8%	9,1%
42	DDT LOIRE	808	1 732 513 €	8 088 €	669	82,8%	1 033 463,00 €	59,7%	-0,9%
43	DDT HAUTE-LOIRE	82	104 299 €	7 450 €	35	42,7%	52 087,00 €	49,9%	-0,1%
63	CA CLERMONT COMMUNAUTE	757	1 961 890 €	9 254 €	324	42,8%	741 531,00 €	37,8%	-2,3%
63	DDT PUY-DE-DOME	266	352 541 €	6 913 €	200	75,2%	143 191,00 €	40,6%	-1,4%
69	METROPOLE DE LYON	3 900	13 259 482 €	11 555 €	1 302	33,4%	6 557 581,00 €	49,5%	-11,6%
69	DDT RHONE	1 000	2 339 402 €	11 458 €	409	40,9%	925 100,00 €	39,5%	-6,1%
73	CA CHAMBERY METROPOLE	645	2 085 879 €	11 960 €	187	29,0%	682 534,00 €	32,7%	26,8%
73	DDT SAVOIE	661	1 495 263 €	10 643 €	355	53,7%	1 024 954,00 €	68,5%	3,6%
74	CA ANNEMASSE	300	1 205 099 €	12 349 €	140	46,7%	509 400,00 €	42,3%	-4,1%
74	DDT HAUTE SAVOIE	1 971	6 911 473 €	11 897 €	1 250	63,4%	4 128 500,00 €	59,7%	7,4%
	non réparti (réserve PLS)	370	-	-	-	-	-	-	-
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		16 700	46 502 845 €	10 450 €	8 204	49,1%	22 891 439,15 €	49,2%	-2,2%

(1) : les dotations indiquées tiennent compte de la répartition prévisionnelle du CPER 74 (555 000 € au total) entre les 2 territoires de gestion, non présentée en CRHH, suivante : 517 000 € pour la DDT 74 et 38 000 € pour le délégataire de la CA d'Annemasse

(2) : le forfait moyen est calculé de manière théorique par le ratio entre la consommation et le nombre de PLAIs agréés, intégrant les bonus T1/T2 qui peuvent également bénéficier aux PLUS

Mise en œuvre de la programmation au 30 novembre 2016

Détail de l'état des agréments LLS par produit

Territoires de gestion		Programmation initiale (CRHH du 4 mars 2016)				État d'avancement au 30/11/2016							
		PLUS	PLAI	PLS	TOTAL LLS	PLUS	% obj PLUS	PLAI	% obj PLAI	PLS	% obj PLS	TOTAL LLS	% obj total LLS
01	CD AIN	645	424	618	1 687	390	60%	194	46%	434	70%	1018	60%
03	CD ALLIER	38	25	73	136	7	18%	13	52%	0	0%	20	15%
07	DDT ARDECHE	217	107	126	450	72	33%	14	13%	0	0%	86	19%
15	DDT CANTAL	87	40	22	149	11	13%	6	15%	8	36%	25	17%
26	DDT DROME	673	273	45	990	607	90%	178	65%	5	11%	790	80%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	116	57	77	250	42	36%	21	37%	2	3%	65	26%
38	CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	658	425	233	1 316	303	46%	145	34%	88	38%	536	41%
38	DDT ISERE	531	263	168	962	452	85%	197	75%	144	86%	793	82%
42	DDT LOIRE	433	214	160	808	273	63%	129	60%	267	167%	669	83%
43	DDT HAUTE-LOIRE	23	14	45	82	20	87%	7	50%	8	18%	35	43%
63	CA CLERMONT COMMUNAUTE	445	212	100	757	187	42%	82	39%	55	55%	324	43%
63	DDT PUY-DE-DOME	165	51	50	266	75	45%	21	41%	104	208%	200	75%
69	METROPOLE DE LYON	1 552	1 147	1 200	3 900	395	25%	642	56%	265	22%	1302	33%
69	DDT RHONE	413	204	383	1 000	239	58%	86	42%	84	22%	409	41%
73	CA CHAMBERY METROPOLE	353	174	118	645	86	24%	45	26%	56	47%	187	29%
73	DDT SAVOIE	284	140	236	661	194	68%	93	66%	68	29%	355	54%
74	CA ANNEMASSE	197	98	5	300	97	49%	43	44%	0	0%	140	47%
74	DDT HAUTE SAVOIE	969	581	421	1 971	549	57%	323	56%	378	90%	1250	63%
	non réparti (réserve PLS)	0	0	370	370	-	-	-	-	-	-	-	-
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		7 800	4 450	4 450	16 700	3 999	51%	2239	50%	1966	44%	8 204	49%

Perspectives à fin 2016 et exercice de redéploiement (1/2)

Redéploiement au niveau régional (agréments)

Dept	Gestionnaire	Perspectives 2016 actualisées au 16/11/2016 (retours d'enquête)				Objectifs CRHH				écart perspectives – objectifs CRHH			
		PLUS	PLAI	PLS	Total LLS	PLUS	PLAI	PLS	Total LLS	PLUS	PLAI	PLS	Total LLS
01	CG Ain	764	385	950	2 099	645	424	618	1 687	119	-39	332	412
3	CD Allier	35	24	34	93	38	25	73	136	-3	-1	-39	-43
07	DDT Ardèche	204	95	35	334	217	107	126	450	-13	-12	-91	-116
15	DDT Cantal	47	39	8	94	87	40	22	149	-40	-1	-14	-55
26	DDT Drôme	650	240	175	1 065	673	273	45	991	-23	-33	130	74
38	CA du Pays Voironnais	132	56	63	251	116	57	77	250	16	-1	-14	1
38	CA Grenoble Alpes Métropole	676	286	222	1 184	658	425	233	1 316	18	-139	-11	-132
38	DDT Isère	510	225	238	973	531	263	168	962	-21	-38	70	11
42	DDT Loire	352	218	341	911	433	214	160	807	-81	4	181	104
43	DDT Haute-Loire	22	13	23	58	23	14	45	82	-1	-1	-22	-24
63	CA Clermont Communauté	445	212	120	777	445	212	100	757	0	0	20	20
63	DDT Puy-de-Dôme	169	51	104	324	165	51	50	266	4	0	54	58
69	Métropole de Lyon	1 312	1 267	1 298	3 877	1 552	1 147	1 200	3 899	-240	120	98	-22
69	DDT Rhône	513	204	283	1 000	413	204	383	1 000	100	0	-100	0
73	CA de Chambéry	170	97	129	396	353	174	118	645	-183	-77	11	-249
73	DDT Savoie	250	116	320	686	284	140	236	660	-34	-24	84	26
74	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération	221	101	0	322	197	98	5	300	24	3	-5	22
74	DDT Haute Savoie	1 120	621	698	2 439	969	581	421	1 971	151	40	277	468
non réparti (réserve)		0	0	0	0	0	0	370	370	0	0	-370	-370
Région AURA		7 592	4 250	5 041	16 883	7 799	4 449	4 450	16 698	-207	-199	591	185

Perspectives à fin 2016 et exercice de redéploiement (2/2)

Redéploiement au niveau régional (crédits)

LLS « pur » (hors enveloppes spécifiques PLAI adaptés et Palulos FTM)

Dept	Gestionnaire	Dotation CRHH du 04/03/2016 (y. compris reliquats, bonus AA, bonus T1/T2, CPER 74)	écart nouvelle dotation proposée – dotation CRHH du 04/03/2016
01	CG Ain	4 020 267,00 €	-396 467,00 €
03	CD Allier	176 439,00 €	-9 114,00 €
07	DDT Ardèche	781 703,00 €	-25 034,00 €
15	DDT Cantal	261 426,00 €	-22 316,00 €
26	DDT Drôme	2 139 584,00 €	-308 147,85 €
38	CA du Pays Voironnais	627 849,00 €	-48 373,00 €
38	CA Grenoble Alpes Métropole	4 881 082,00 €	-1 153 787,00 €
38	DDT Isère	2 166 654,00 €	-96 778,00 €
42	DDT Loire	1 732 513,00 €	0,00 €
43	DDT Haute-Loire	104 299,00 €	-10 340,00 €
63	CA Clermont Communauté	1 961 890,00 €	0,00 €
63	DDT Puy-de-Dôme	352 541,00 €	0,00 €
69	Métropole de Lyon	13 259 482,00 €	1 440 518,00 €
69	DDT Rhône	2 339 402,00 €	-24 402,00 €
73	CA de Chambéry	2 085 879,00 €	-763 670,00 €
73	DDT Savoie	1 495 263,00 €	-286 170,00 €
74	CA Annemasse - Les Voirons - Agglomération	1 205 099,00 €	-18 899,00 €
74	DDT Haute Savoie	6 911 473,00 €	543 027,00 €
Région LLS pur		46 502 845,00 €	-1 179 952,85 €

SISAL		Chorus
nouvelle dotation proposée = besoins liés aux perspectives globales indiquées dans les retours d'enquête	Dont pris sur reliquats	droits à engagements
3 623 800,00 €	140 280,00 €	3 483 520,00 €
167 325,00 €	96 749,00 €	70 576,00 €
756 669,00 €	0,00 €	756 669,00 €
239 110,00 €	0,00 €	239 110,00 €
1 831 436,15 €	0,00 €	1 831 436,15 €
579 476,00 €	49 474,00 €	530 002,00 €
3 727 295,00 €	1 281,00 €	3 726 014,00 €
2 069 876,00 €	0,00 €	2 069 876,00 €
1 732 513,00 €	0,00 €	1 732 513,00 €
93 959,00 €	0,00 €	93 959,00 €
1 961 890,00 €	72,00 €	1 961 818,00 €
352 541,00 €	0,00 €	352 541,00 €
14 700 000,00 €	0,00 €	14 700 000,00 €
2 315 000,00 €	0,00 €	2 315 000,00 €
1 322 209,00 €	114 629,00 €	1 207 580,00 €
1 209 093,00 €	0,00 €	1 209 093,00 €
1 186 200,00 €	0,00 €	1 186 200,00 €
7 454 500,00 €	0,00 €	7 454 500,00 €
45 322 892,15 €	402 485,00 €	44 920 407,15 €

Création du FNAP

Le fonds national des aides à la pierre (FNAP) a été créé par le décret du 1^{er} juillet 2016

- rôle et missions du FNAP
- les crédits mis en œuvre
- la gouvernance

Que finance le FNAP ?

Le FNAP doit contribuer au financement, sur le territoire métropolitain :

- des opérations de **développement, d'amélioration et de démolition** du parc de logements locatifs sociaux ;
- des **MOUS** (maîtrises d'œuvre urbaines et sociales)
- **des actions d'accompagnement** visant à moderniser le secteur du logement social non financées par le fonds de soutien à l'innovation (CGLLS) ;
- des actions (**PLAI adaptés**) financées actuellement dans le cadre du FNDOLLTS par le produit de la majoration des prélèvements SRU, auxquelles seront ajoutées les **actions d'intermédiation locatives** (IML) en communes carencées (opérées dans les conditions du L. 302-9-1 du CCH)

Le rôle du CA du FNAP

Adoption du budget annuel de l'établissement (recettes et dépenses)

Fixation du montant pour le financement de nouvelles opérations et d'actions à engager par l'État

Arrêt de la programmation des nouvelles opérations (objectifs et enveloppes)

Conclusion d'une convention avec l'État pour fixer les modalités de financement de ces nouveaux engagements financiers

Les ressources du FNAP

Une partie des cotisations des bailleurs à la Caisse de garantie du logement social (CGLLS)

Des subventions et cotisations de l'état

La majoration du prélèvement SRU, spécifiquement dédiée aux opérations de PLAI adapté et au financement de l'intermédiation locative en communes carencées

Budget 2016

401,1 M€ de recettes (dont 100 M€ État au titre du deuxième semestre 2016 et 270 M€ CGLLS)

385 M€ de dépenses

Budget 2017

462,2 M€ (recettes et dépenses), voté au CA du FNAP du 1^{er} décembre 2016

Composition du CA du FNAP

Représentants de l'État :

Ministères chargés du logement, de l'économie, du budget, et des collectivités territoriales ;

Représentants des organismes intervenant dans le domaine du logement social :

USH, fédération des entreprises publiques locales et fédérations des organismes agréés ;

Représentants du Parlement et des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Assemblée nationale, Sénat, Assemblée des communautés de France, Assemblée des départements de France, France urbaine.

Le FNAP est présidé par Emmanuel COUET, président de Rennes Métropole

FNAP : les 1ères décisions

Décisions du CA du 7 septembre

- validation des notifications initiales des AE LLS aux régions
- adoption du budget et suites : versement des ressources FNAP à l'Etat et délégation aux région des AE (début novembre) et des CP (mi novembre)

Délibérations du CA du 9 novembre

- point sur l'exécution 2016 et premier redéploiement entre les régions - le président du FNAP est autorisé à redéployer les AE à hauteur de 10 % des AE FNAP LLS 2016, soit 23,3M€
- validation des propositions du GT national mandaté sur les déterminants de la programmation 2017 : orientations et méthode de répartition des crédits

FNAP et exercice de programmation 2017

Objectifs quantitatifs et note d'enjeux régionale

Pour alimenter les travaux du FNAP, remontée par la région de leur objectifs 2017 en nombre de logements et des enjeux qualitatifs de leur territoire

- Des perspectives et enjeux élaborés en concertation avec les acteurs de la région (et notamment discutés en bureau du CRHH)
- Des **objectifs ambitieux** : maintien d'un niveau élevé de production avec 16 700 logements locatifs sociaux en 2017 et d'un objectif fort en PLAI (40%)

	Logements	dont PLAI adaptés	Structures	Total
PLUS	7 050	/	370	7 420
PLAI	3 850	180	1 090	4 940
PLS	2 380	/	1 960	4 340
Total	13 280	180	3 420	16 700

- Une **note d'enjeu** qui présente les enjeux diversifiés de la région et accompagne et argumente les perspectives quantitatives

FNAP et exercice de programmation 2017

CA FNAP du 9 novembre : validation des propositions du groupe de travail sur les déterminants de la programmation 2017

- exigence de **concertation locale** préalable à la déclinaison infra-régionale des objectifs et des enveloppes
- une déclinaison régionale qui devra prendre en compte certaines thématiques :
 - la production de logements de petite typologie (strictement inférieure au T3)
 - les opérations d'acquisition / amélioration
 - les opérations de développement de « résidences seniors » (article 20 de la loi ASV)
 - les opérations de production de résidences sociales
 - les opérations de démolition/réhabilitation en zone détendue
- les préfets de région seront incités à prendre en compte ces thématiques, qui pourront guider l'exercice de programmation infra-régionale, et adapter les montants moyens de subvention au logement, en fonction des caractéristiques des territoires. Ils en rendront compte dès le premier trimestre 2017.

CA FNAP du 1^{er} décembre : validation des enveloppes régionales

Le scénario choisi conduit à une enveloppe de 43 M€ pour Auvergne-Rhône-Alpes (pour 46,5 M€ en 2016)

-> **Localement, travail à mener avec le bureau du CRHH sur la concertation à mener sur les critères de la répartition infra-régionale**

Parc privé

État des consommations en région

Consommation des dotations au 30 novembre 2016 :

- ANAH : 40,2M€
soit 49% de la dotation de 82,3M€ (50 % au niveau national)
- FART : 5,9M€
soit 37% de la dotation de 16,2M€ (39% au niveau national)

(Source infocentre – état des engagements par secteur / tableau de bord)

A titre de comparaison, à fin novembre 2015, en Auvergne-Rhône-Alpes :

- la consommation des crédits Anah s'élevait à 49M€ sur une dotation consommée finale de 65M€.
- la consommation des crédits FART s'élevait à 15M€ sur une dotation consommée finale de 18M€.

→ **Une consommation en fort recul en Auvergne-Rhône-Alpes par rapport à 2015, mais proche de la tendance baissière nationale.**

État des consommations en région

Nombre de logements aidés au 30 novembre 2016 :

- propriétaires occupants : 4 991 soit 53% de l'objectif régional (50 % au niveau national) dont 2 742 logements « Habiter Mieux »
- propriétaires bailleurs : 567 soit 66 % de l'objectif (56 % au niveau national) dont 506 logements « Habiter Mieux »
- aide au syndicats : 138 dont 10 « Habiter Mieux »
- logements Habiter Mieux : 3 258 soit 38 % de l'objectif régional de 8 503 logements « Habiter Mieux » (41 % au niveau national)

A titre de comparaison, à fin novembre 2015, le nombre de logements aidés en région Auvergne Rhône-Alpes était de 6 205 PO (79% de l'objectif), 456 PB (82% de l'objectif) et de 4 914 logements « Habiter Mieux » (soit 75 % de l'objectif de 6 570).

→ **des résultats en Auvergne-Rhône-Alpes inférieurs aux objectifs fixés mais proche de la tendance nationale.**

Prévisions de fin de gestion 2016

Enquête de prévisions régionales des réalisations au 31/12/2016 :

- capacité à faire en nombre de dossier propriétaire occupant « Habiter Mieux » estimée à environ 4 900, soit 70 % de l'objectif régional de 7 070 logements.
- capacité à faire en nombre de dossier propriétaire occupant Autonomie estimée à environ 2 933, soit 117 % de l'objectif régional de 2 505 logements.
- capacité à faire en nombre de dossier propriétaires bailleurs estimée à environ 737, soit 87 % de l'objectif de 856 logements.
- Aides au syndicat : 598

Estimation du nombre de logements « Habiter Mieux » au 31/12/2016 : environ 5200, soit environ 60 % de l'objectif régional actuellement fixé à 8 503, et 83 % de l'objectif initial de 6 170.

Actualités pour le parc privé

Délibération du Conseil d'administration de l'Anah du 30 novembre 2016

Augmentation sensible de la capacité d'engagement 2017

Anah : 802 M€ au niveau national (+122 M€, soit + 18 % par rapport à 2016)

FART : 145 M€ au niveau national (+45M€, soit +32 % par rapport à 2016),

Objectifs

- atteindre l'objectif de 100 000 logements au titre du programme Habiter Mieux, dont 30 000 dans le cadre du nouveau dispositif copropriétés fragiles
- poursuivre la mise en œuvre du plan national d'adaptation des logements à la perte d'autonomie (15 000 logements)
- d'accompagner les territoires dans leurs projets de requalification de l'habitat privé dégradé et d'humanisation des structures d'hébergement

Actualités pour le parc privé

Dotations et objectifs 2017 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Anah : 82 545 000 € (soit 12 % de l'enveloppe répartie entre les régions)

FART : 16 260 000 € (soit 12 % de l'enveloppe répartie entre les régions)

- ces dotations ne comprennent pas les enveloppes à consacrer au nouveau dispositif des copropriétés fragiles (mise en réserve au niveau national). Le montant régional de cette enveloppes est de 12 M€ (uniquement pour le financement des travaux)

Humanisation des structures d'hébergement : 500 000 € (idem 2017)

Objectifs en nombre de logements

- propriétaires bailleurs : 760 (856 en 2016)
 - dont 20 en maîtrise d'ouvrage d'insertion
- propriétaire occupant LHI / TD : 665 (702 en 2016)
- propriétaire occupant énergie : 6 350 (6 200 en 2016)
- propriétaire occupant autonomie : 2 265 (2 505 en 2016)
- copropriétés en difficulté (indicatif) : 1 450 (3 550 en 2016)
- copropriétés fragiles : 3 700
- habiter mieux : 11 650 (8 503 en 2016)

Nouvelles aides en faveur des copropriétés à partir de janvier 2017

Deux nouvelles aides en faveur des copropriétés fragiles ou en difficulté votées par le CA de l'Anah du 5 octobre 2016 :

1) Extension du programme Habiter Mieux aux copropriétés fragiles

- financement : AMO + travaux de rénovation énergétique avec GE de 35%
- montant maximum / logement : 3 930 € + prime forfaitaire fixée par décret (*)
- objectif: rénovation énergétique de 100 000 log en 2017 dont 30 000 en copropriétés fragiles

** Décret portant règlement du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART); ce fonds est financé grâce aux investissements d'avenir du Commissariat Général à l'Investissement*

Nouvelles aides en faveur des copropriétés à partir de janvier 2017

2) Création d'un financement pour accompagner le portage ciblé dans les copropriétés en difficulté

- dispositif pour faciliter le traitement de la dette de la copropriété en offrant un soutien aux propriétaires les plus endettés, souvent par le rachat de leur bien par un organisme HLM qui effectue des travaux avant de le revendre à prix maîtrisé.

Les ménages dont le logement a été acquis sont accompagnés pour être relogés

- actions coercitives possibles (rachat de logements sous arrêté d'insalubrité) pour éviter les risques d'acquisition de lots d'habitation par des propriétaires indécents

- financement en complément des aides aux travaux existantes, aide pour l'ingénierie du portage ciblé de 21 000 euros par logement sur 6 ans pour couvrir la maîtrise d'ouvrage et la conduite de projets, l'accompagnement social et le relogement, les frais de gestion

4- Hébergement d'urgence : renfort hivernal 2016/2017

HIVER 2016 / 2017

Mise en œuvre des mesures hivernales pour les personnes sans abri

Rappel des modalités d'actions
et présentation des capacités chiffrées

Principaux leviers d'actions du renfort hivernal activé du 1^{er} novembre au 31 mars

La mobilisation des acteurs sous l'égide du préfet de département

dont SIAO, acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement

Le renforcement du dispositif d'hébergement :

recours à des places exceptionnelles en CHRS ou en structures d'hébergement d'urgence

mobilisation de places exceptionnelles (ex : bâtiments mis à dispositif tels que gymnases, casernes, locaux inoccupés...)

Et du dispositif de veille sociale

accueils de jour ouverts la nuit

renforcement des équipes du 115 et des maraudes / équipes mobiles

Le suivi de la mise en œuvre du renfort hivernal

Chaque semaine, remontées d'informations relatives aux capacités d'hébergement à la DGCS

Données chiffrées et agrégées à l'échelle régionale sur le nombre de places ouvertes et occupées sur les demandes non pourvues (à partir des données des SIAO)

A la fin de la période hivernale, bilan spécifique effectué par les DDCS/PP transmis à la DGCS, relatif à :

- la veille sociale,
- au profil des personnes accueillies
- et solutions apportées aux usagers (dont nombre d'évaluations sociales, mesures AVDL, ou accès à des solutions durables)

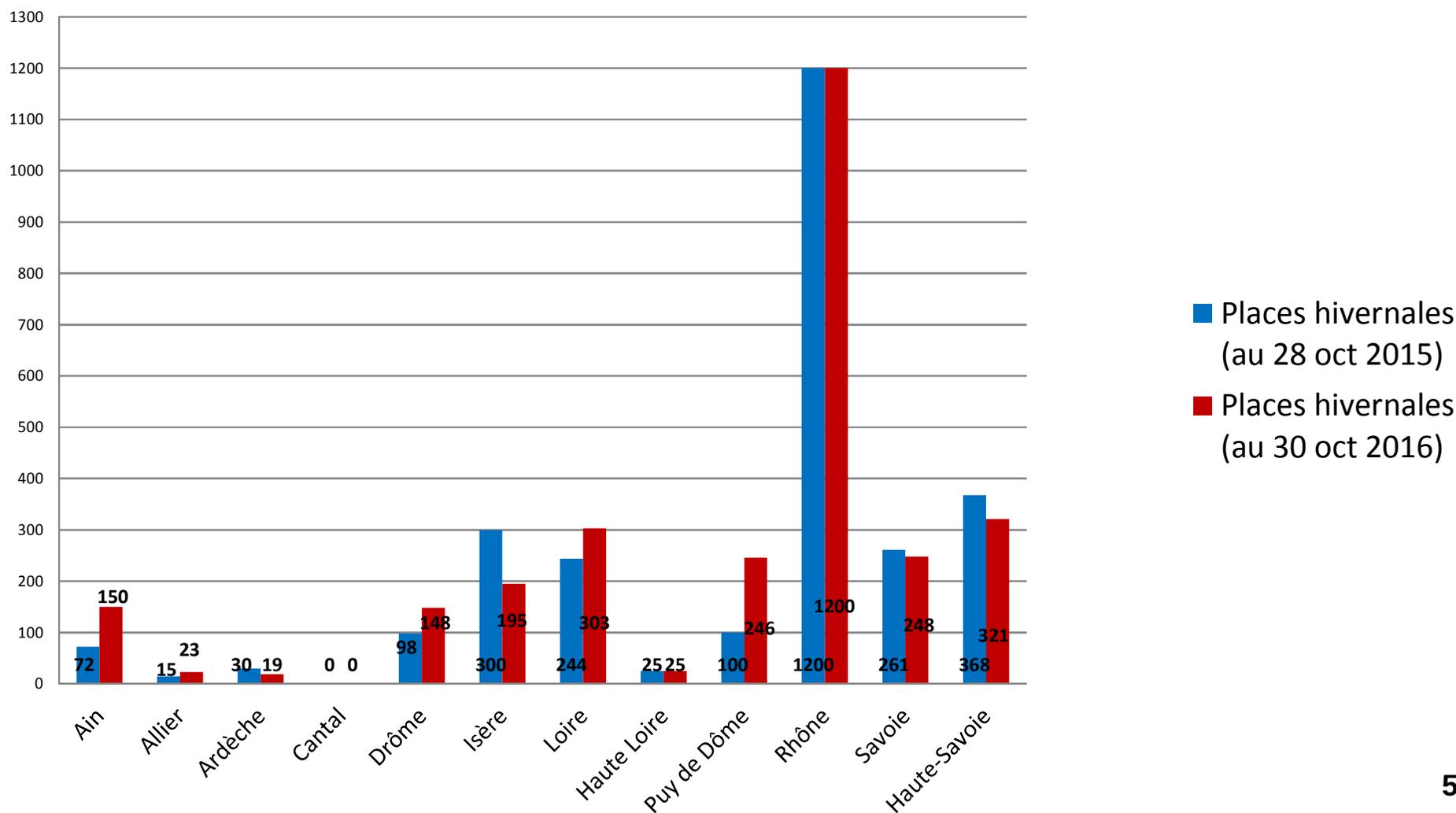
Depuis 2 années, la fin du renfort hivernal s'accompagne de pérennisation de places hivernales

Au total 1 163 places hivernales pérennisées autorisées par la DGCS

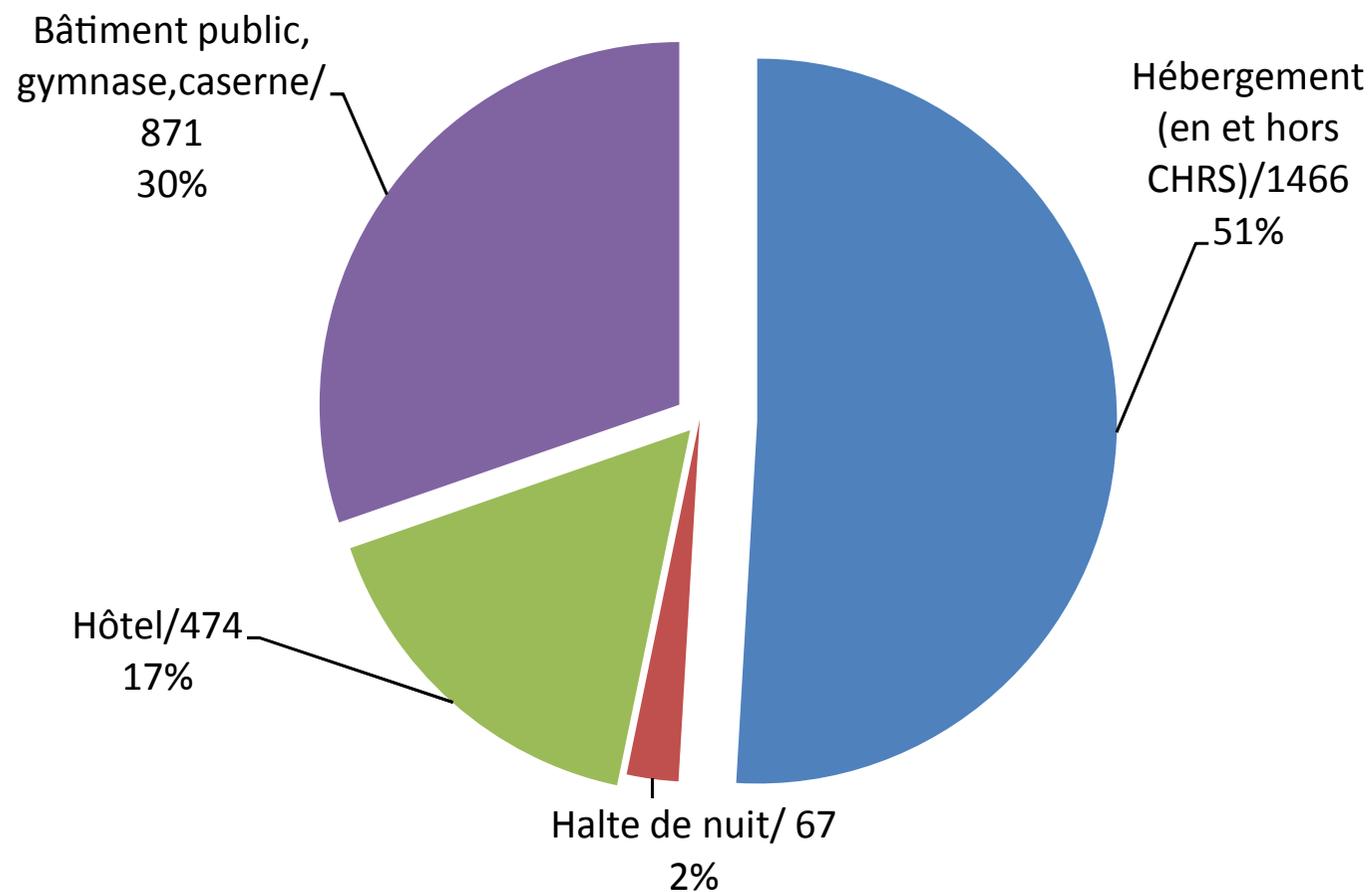
512 à la fin du renfort hivernal 2014/2015 (3 départements concernés)

651 à la fin du renfort hivernal 2015/2016 (4 départements concernés)

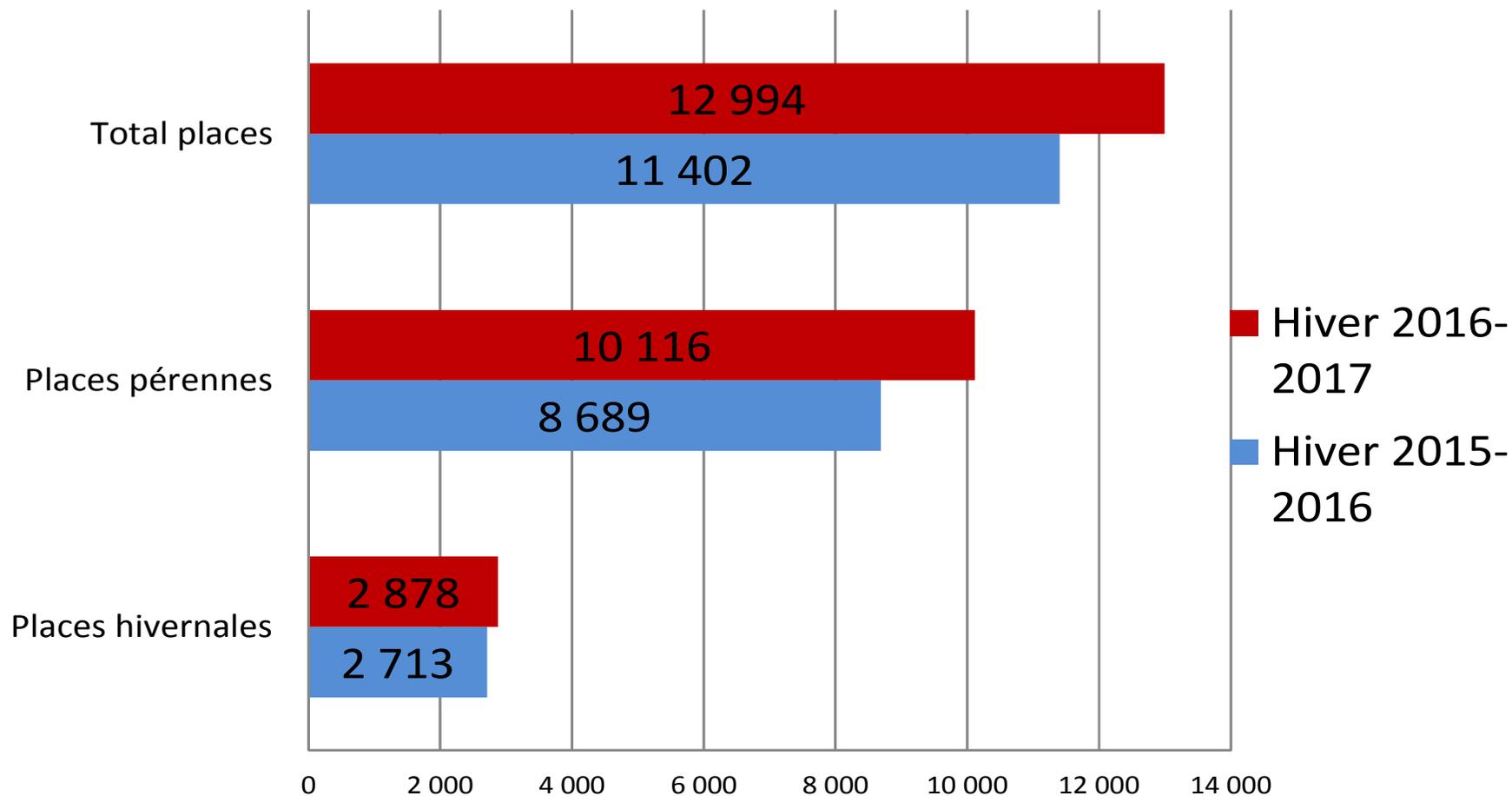
**Pour l'hiver 16/17, une capacité hivernale de 2 878 places
soit une augmentation de 6% (165 places) par rapport à 2015/2016**



Typologie des places supplémentaires hivernales en région



**Au delà du parc hivernal, une augmentation de 16%
 (1 427 places) du parc d'hébergement pérenne
 par rapport à l'hiver 2015/2016
 en nombre de places pour la région**



5- Mobilisation du foncier public pour le logement

Perspectives de cessions 2016

11 cessions (dans 10 communes différentes) **représentant 685 logements dont 645 logements sociaux dont :**

- 374 logements (100% social) sont situés en zone A
- 168 logements (100% social) sont situés en zone B1
- 100 logements (dont 60 logements sociaux) sont situés en zone B2
- 43 logements (100% social) sont situés en zone C

Sur les 10 communes concernées, 7 sont soumises à l'article 55 de la loi SRU dont 4 communes déficitaires

Ces cessions pourraient permettre de produire 435 logements (100% social) dans des communes déficitaires.

Cessions 2016

Dpt	Commune	Adresse du terrain	Occupant	Références cadastrales	Surface en m ² bâtie	Surface en m ² terrain	Nb de logements	Dont logements sociaux (yc psla)	Montant de l'évaluation	Montant de la décote	Prix de cession	Signature convention	Signature acte de cession	
01	Gex	483 route de Gex la Ville	Equipement	AC 166 et 167		3 046	23	23	765 904	513 156	252 748	23/12/15	10/05/16	
07	Bourg-Saint-Andéol	6 av. Jean Moulin	Ministère de l'Intérieur	AS 406		2 658	19	19	325 911	46 380	279 531	14/06/16	13/07/2016	
26	Valence	Rue Paul Bert	RFF			1904	40	40					22/06/16	
38	Tullins*	lieu dit la Contamine		AN 17		2 440	24	24	236 511	125 351	111 160	21/01/15	11/05/16	
38	Villefontaine	boulevard de Villefontaine		AH 91		3 540	96	96	281 209	126 544	154 665	06/11/14	19/04/16	
42	Saint-Chamond	Rue Marc Seguin UT : 006465T	RFF			NR	60	20					Décembre 2016	
69	Lyon 7ème*	108 bd Yves Farge - 19 rue Lieutenant Colonel Girard	Ministère du Travail	BR 31		1 356	107	107	2 357 600	2 357 600	0	02/11/15	12/07/16	
69	Lyon 8ème*	27 avenue Paul Santy	Ministère du Travail	AT 57 -58	4051	4051	244	244	5 049 702	3 810 000	1 239 702	05/04/16	Décembre 2016	
73	Challes-les-Eaux*	"Pré-Carré"	Ministère de l'Education Nationale	E 729-730		7 221	50	50				27/10/16	Décembre 2016	
74	Douvaine	31-33 av. de Genève	Douanes	C 792	2 157	2 157	12	12					Décembre 2016	
74	Thonon-les-Bains* (phase 2)	13 avenue du Châtelard	Gendarmerie	AJ 164 / 165 / 510	839	839	10	10					Décembre 2016	
total								685	645					



Actualisation des listes régionales des fonciers publics mobilisables aux fins de logement

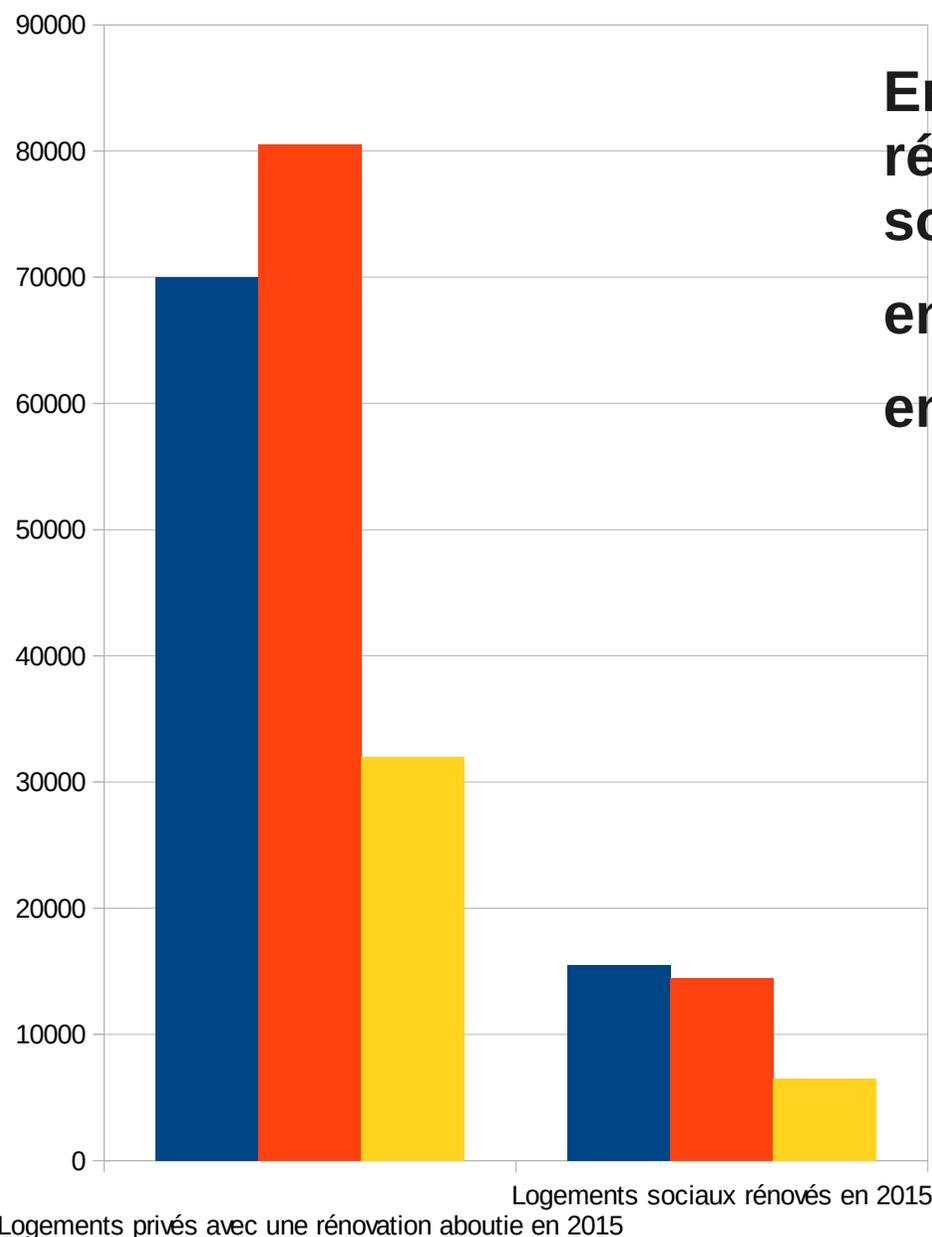
Présentation pour avis du nouvel arrêté préfectoral

Principes :

- Art.1 : les biens (État et SNCF Immobilier) déclarés cessibles en faveur de la production de logements et pour lesquels la décote s'applique de droit (Annexe 1)
- Art. 2 : les biens SNCF Immobilier cessibles en faveur de la production de logements (Annexe 2)
- Art. 3 : les biens (État, SNCF Immobilier, Établissement public de santé) à l'étude en vue de leur cession en faveur de la production de logements. Date de cession estimée à partir du deuxième semestre 2018.
 - Cette liste est susceptible d'ajustements d'ici à parution de l'arrêté

6- Rénovation thermique de logement : actualités

La rénovation énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes - Bilan 2015 consolidé



En 2015, environ 85 500 logements ont été rénovés à l'échelle d'Auvergne-Rhône-Alpes, soit

environ 70 000 logements privés

environ 15 500 logements sociaux

- nombre de logements rénovés
- objectifs SRCAE
- rénovations performantes

Parmi eux, environ 38 500 l'ont été de façon «performante*», soit

environ 32 000 logements privés

environ 6 500 logements sociaux

** Rénovation performante : au moins 2 actions sur les postes d'isolation les plus impliqués dans les déperditions de chaleur*

La rénovation énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes - Point d'étape 2016

Parc privé

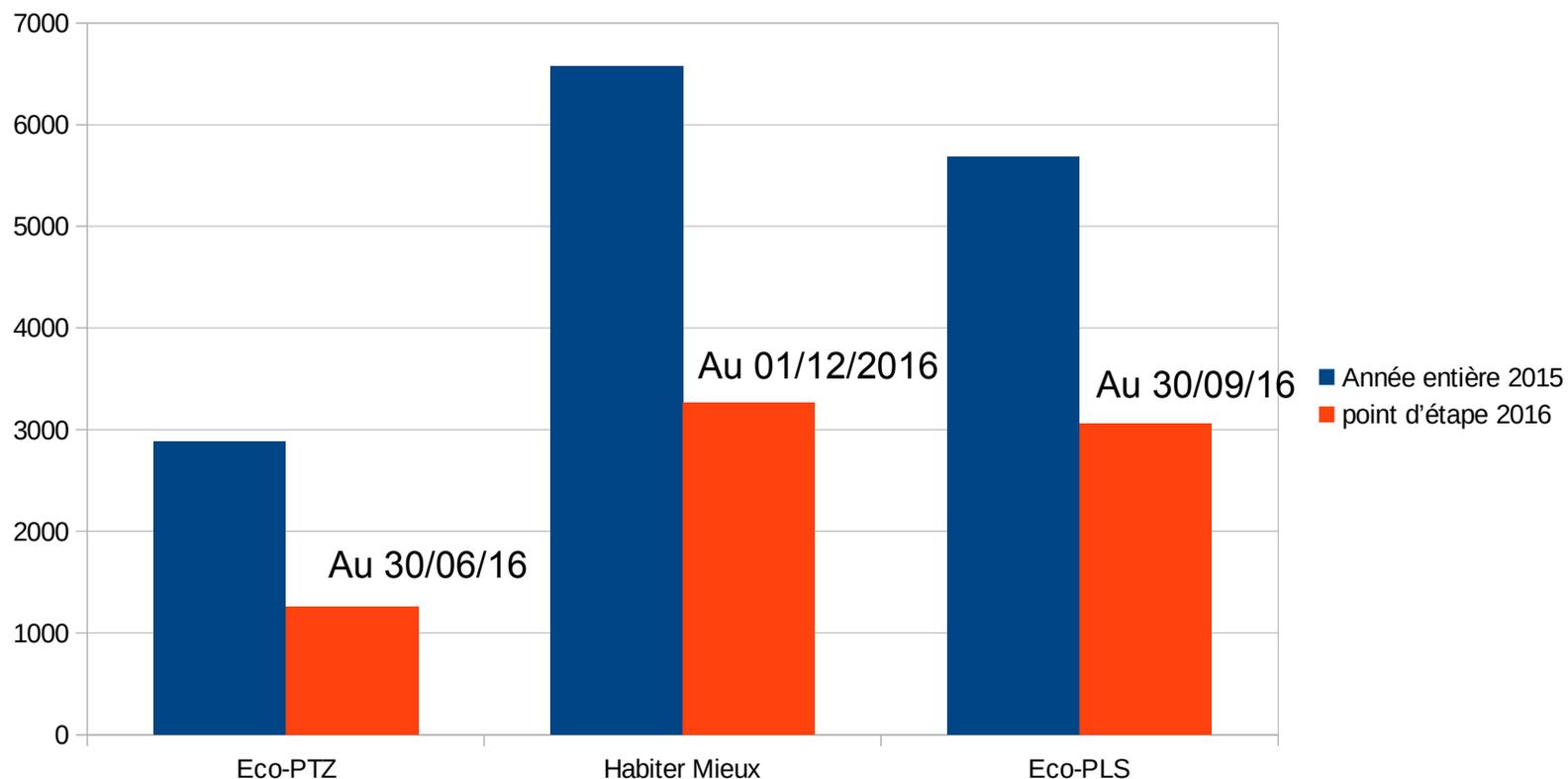
Eco-PTZ : **1 253 prêts** octroyés au 30 juin 2016 (2 880 octroyés en 2015)

Habiter Mieux : **3 258 logements financés** au 1^{er} décembre 2016 (6 570 en 2015)

Parc public

Eco-PLS : **3 055 logements aux dossiers engagés** (dont 1 037 signés) à fin sept. 2016 (5 685 en 2015)

Depuis 2009, 17 059 logements aux dossiers engagés, dont 14 689 logements prêts signés.



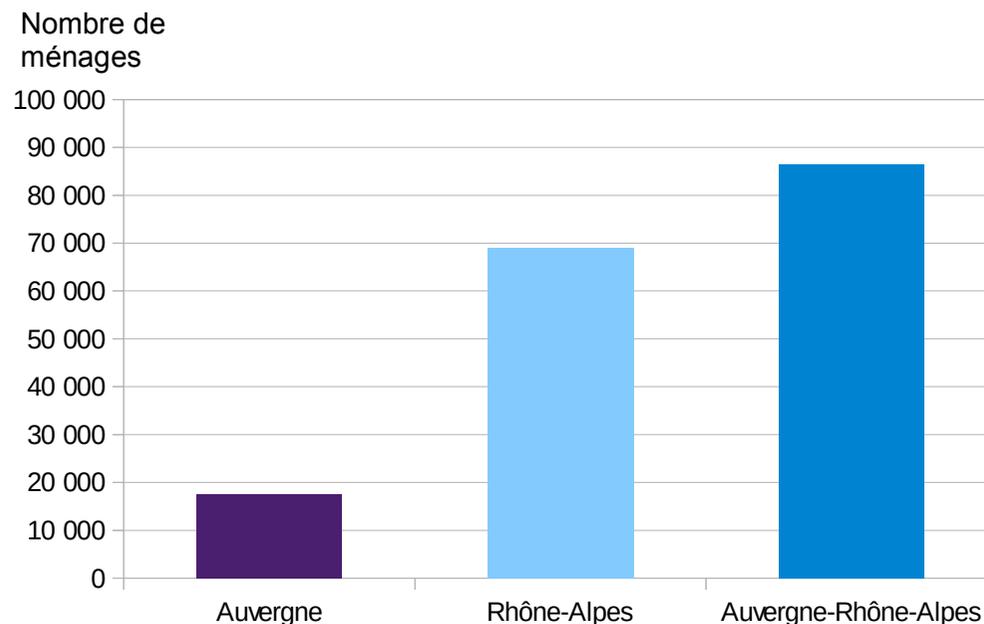
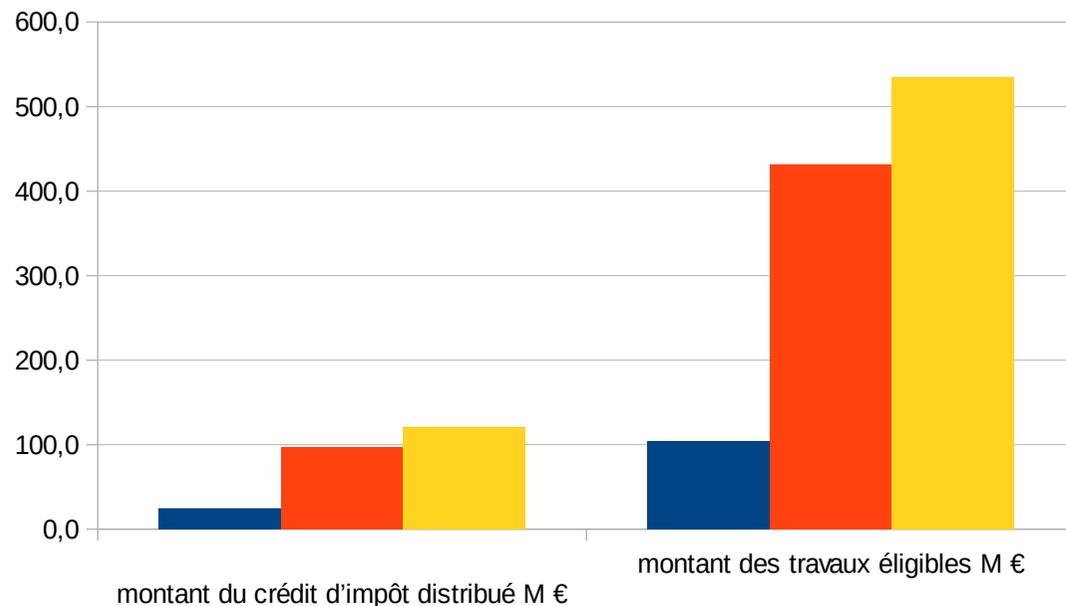
La rénovation énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes - Point d'étape 2016

Le crédit d'impôt 2015 pour les travaux réalisés en 2014

Particulièrement sollicité en Auvergne-Rhône-Alpes : 4ème région la plus utilisatrice après Pays de la Loire, Hauts-de-France et Bretagne

86 509 ménages ont eu recours au CITE , soit 3,4 % des ménages

535 M€ de travaux éligibles, 120,2 M€ de crédit d'impôt distribué



Bilan de mise en œuvre de la loi TECV* dans le domaine du bâtiment

21 décrets parus à ce jour (sur les 25 décrets qui concernent le titre II de la loi)

Principaux textes parus sur :

-> la rénovation énergétique

- **Article 7 : dérogations pour mise en place d'une isolation extérieure et protections solaires** → *décret du 15 juin 2016*
- **Article 14, I : travaux embarqués de rénovation énergétique** → *décret du 30 mai 2016*
→ *annonce ministre du 4 octobre, ce décret serait modifié*
- **Article 14, III : travaux acoustiques embarqués** → *décret du 14 juin 2016*

-> les logements sociaux

- **Article 13 : ventes HLM : norme minimale de performance énergétique** → *décret du 28 décembre 2015*

-> les copropriétés

- **Article 26 : individualisation des frais de chauffage** → *décret et arrêté du 30 mai 2016*

-> le financement de la rénovation

- **Article 20 : fonds de garantie pour la rénovation énergétique** → *décrets du 27 mai et 11 août 2016*
- **Article 23, I : conditions d'autorisation des sociétés de tiers-financement** → *décret du 25 novembre 2015*

-> la précarité énergétique

- **Article 28, I et V : publics éligibles à la tarification spéciale : mise à disposition des données de comptage de consommation d'électricité et gaz et offre de transmission** → *décret du 29/11/2016*

Bilan de mise en œuvre de la loi TECV dans le domaine du bâtiment

Principaux textes en attente de parution pour les logements

- **Article 11** : carnet numérique de suivi et d'entretien du logement → *décret prévu en 2017*
- **Article 12, 2°** : définition du critère minimal de performance énergétique dans les **critères de décence** → *en attente depuis juin 2016 ; en examen au Conseil d'État*
-

Plus d'informations dans le document annexé listant les principaux décrets.

Lancement de l'expérimentation « vers des bâtiments neufs à énergie positive et à faible empreinte carbone »

2020 : future réglementation environnementale du bâtiment qui succédera à la réglementation thermique 2012

Afin de la préparer, démarche d'expérimentation nationale pour tester en grandeur réelle les niveaux d'ambition et la faisabilité

Deux aspects à tester et à combiner :

- la consommation énergétique, et la production d'énergie : niveau «énergie»
- l'évaluation de l'impact carbone, avec l'analyse de cycle de vie (ACV) : niveau «carbone»

«Énergie-Carbone» : label créé pour appuyer la démarche

→ en région, l'Ademe va lancer début 2017 un appel à projet pour promouvoir la démarche

Plateformes de la rénovation énergétique du logement privé

Au 1^{er} décembre 2016, 26 plateformes + 2 coordinations départementales (Ardèche et Loire)

3 plateformes en étude de préfiguration

LES PLATES-FORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE

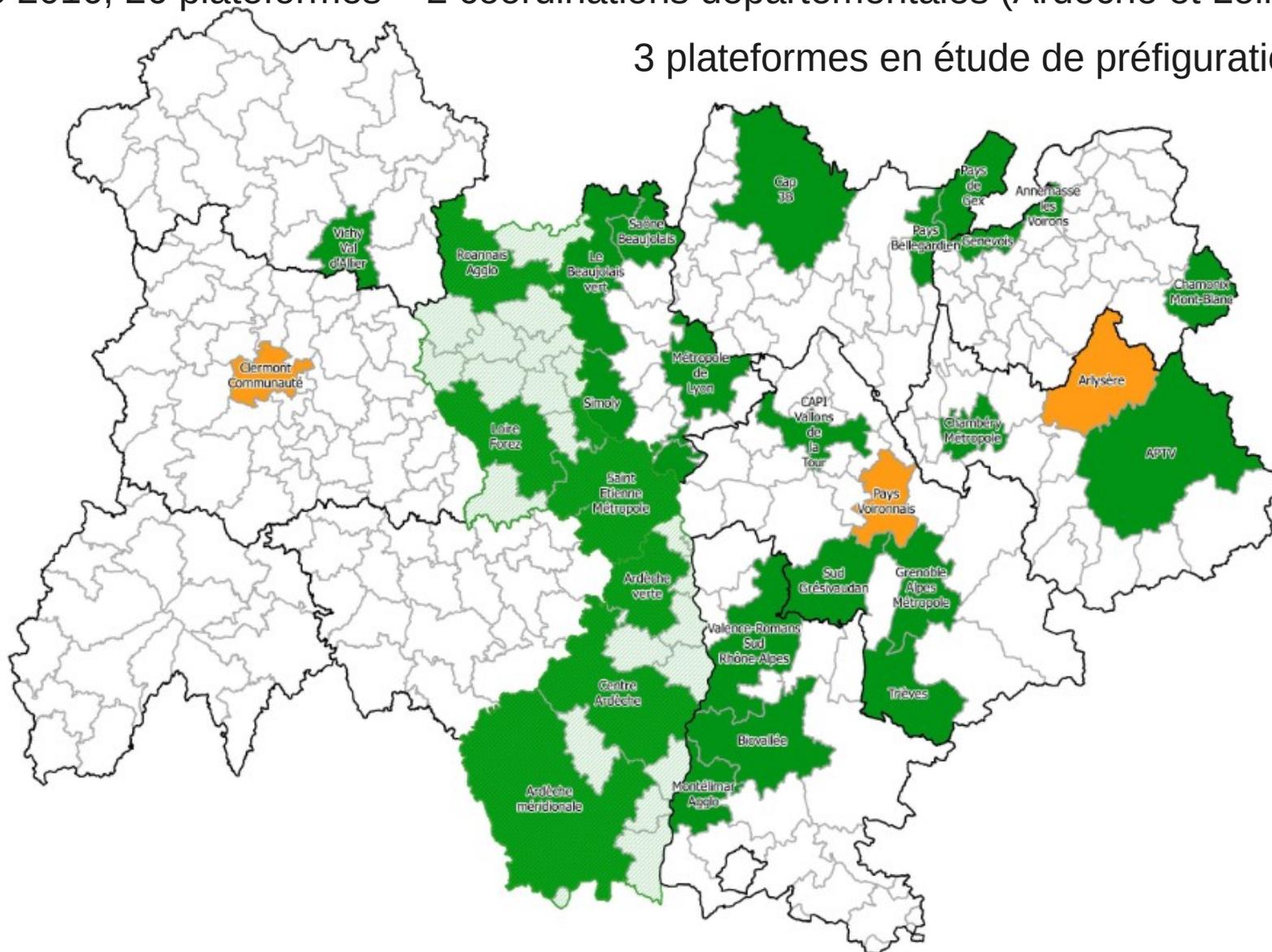
État des lieux au
 État des lieux
 Au 01/12/2016

Collectivité départementale

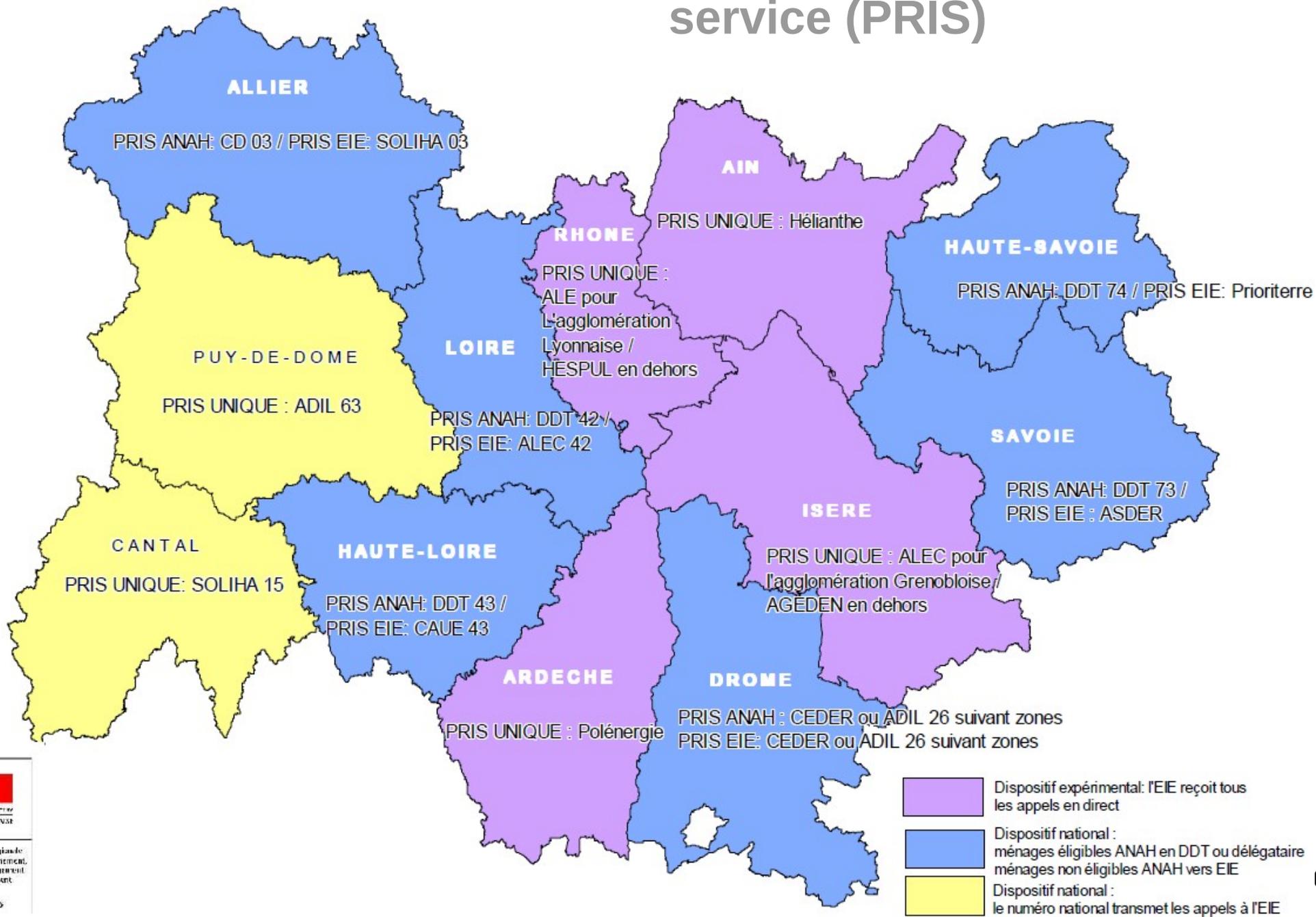
-  lauréate
-  étude de préfiguration en cours

Collectivité infra départementale

-  lauréate
-  étude de préfiguration en cours
-  périmètres des EPCI



Organisation des points rénovation info-service (PRIS)



ANNEXES

Parc public

Mise en œuvre de la programmation au 30 novembre 2016

Détail de l'état des agréments LLS (LO hors étudiants) par typologie

Territoires de gestion		Nombre d'agréments LLS au 30/11/2016								
		logements ordinaires hors étudiants			petits logements (typologies T1/T2) ordinaires hors étudiants					
		PLUS-PLAI	PLS	TOTAL LLS	PLUS-PLAI	%	PLS	%	TOTAL LLS	%
01	CD AIN	584	344	928	161	27,57%	91	26,45%	252	27,16%
03	CD ALLIER	20	0	20	2	10,00%	0	-	2	10,00%
07	DDT ARDECHE	79	0	79	19	24,05%	0	-	19	24,05%
15	DDT CANTAL	17	0	17	13	76,47%	0	-	13	76,47%
26	DDT DROME	547	3	550	188	34,37%	0	0,00%	188	34,18%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	63	2	65	18	28,57%	0	0,00%	18	27,69%
38	CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	451	4	455	126	27,94%	1	25,00%	127	27,91%
38	DDT ISERE	649	8	657	202	31,12%	2	25,00%	204	31,05%
42	DDT LOIRE	400	25	425	95	23,75%	15	60,00%	110	25,88%
43	DDT HAUTE-LOIRE	27	0	27	9	33,33%	0	-	9	33,33%
63	CA CLERMONT COMMUNAUTE	269	55	324	93	34,57%	23	41,82%	116	35,80%
63	DDT PUY-DE-DOME	81	0	81	11	13,58%	0	-	11	13,58%
69	METROPOLE DE LYON	599	253	852	248	41,40%	79	31,23%	327	38,38%
69	DDT RHONE	323	84	407	97	30,03%	35	41,67%	132	32,43%
73	CA CHAMBERY METROPOLE	136	51	187	45	33,09%	30	58,82%	75	40,11%
73	DDT SAVOIE	286	27	313	84	29,37%	12	44,44%	96	30,67%
74	CA ANNEMASSE	140	0	140	43	30,71%	0	-	43	30,71%
74	DDT HAUTE SAVOIE	872	230	1 102	335	38,42%	87	37,83%	422	38,29%
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		5 543	1 086	6 629	1 789	32,27%	375	34,53%	2 164	32,64%

* les palulos communales ne sont ici pas comprises dans les logements PLUS

Mise en œuvre de la programmation au 30 novembre 2016

Détail de l'état des agréments LLS par zone ABC

Territoires de gestion		Nombre de logements PLUS/PLAI/PLS agréés au 30/11/2016											Total	
		zone A			zone B1			zone B2			zone C			
		nb de logements	% zonage	dont structures collectives (y compris étudiantes)	nb de logements	% zonage	dont structures collectives (y compris étudiantes)	nb de logements	% zonage	dont structures collectives (y compris étudiantes)	nb de logements	% zonage		dont structures collectives (y compris étudiantes)
01	CD AIN	186	18,27%	0	96	9,43%	0	273	26,82%	90	463	45,48%	0	1 018
03	CD ALLIER	-	-	-	-	-	-	3	15,00%	0	17	85,00%	0	20
07	DDT ARDECHE	-	-	-	-	-	-	18	20,93%	0	68	79,07%	0	86
15	DDT CANTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	100,00%	8	25
26	DDT DROME	-	-	-	-	-	-	428	54,18%	208	362	45,82%	24	790
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	-	-	-	24	36,92%	0	-	-	-	41	63,08%	0	65
38	CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	-	-	-	536	100,00%	80	-	-	-	0	0,00%	0	536
38	DDT ISERE	-	-	-	301	37,96%	0	188	23,71%	36	304	38,34%	100	793
42	DDT LOIRE	-	-	-	-	-	-	542	81,02%	194	127	18,98%	48	669
43	DDT HAUTE-LOIRE	-	-	-	-	-	-	12	34,29%	0	23	65,71%	8	35
63	CA CLERMONT COMMUNAUTE	-	-	-	120	37,04%	0	204	62,96%	0	0	0,00%	0	324
63	DDT PUY-DE-DOME	-	-	-	-	-	-	23	11,50%	0	177	88,50%	104	200
69	METROPOLE DE LYON	624	47,93%	300	678	52,07%	150	-	-	-	-	-	-	1 302
69	DDT RHONE	-	-	-	308	75,31%	0	30	7,33%	0	71	17,36%	0	409
73	CA CHAMBERY METROPOLE	-	-	-	187	100,00%	0	-	-	-	0	0,00%	0	187
73	DDT SAVOIE	-	-	-	251	70,70%	0	4	1,13%	0	100	28,17%	41	355
74	CA ANNEMASSE	140	100,00%	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	140
74	DDT HAUTE SAVOIE	141	11,28%	0	932	74,56%	148	145	11,60%	0	32	2,56%	0	1 250
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		1 091	13,30%	300	3 433	41,85%	378	1 870	22,79%	528	1 810	22,06%	333	8 204

Mise en œuvre de la programmation au 30 novembre 2016

Détail de l'état des agréments LLS par commune SRU

Territoires de gestion		Nombre de logements PLUS / PLAI / PLS agréés au 30/11/2016		
		sur communes soumises à SRU	sur communes déficitaires	sur communes carencées
01	CD AIN	330	185	42
03	CD ALLIER	10	0	-
07	DDT ARDECHE	17	17	-
15	DDT CANTAL	7	0	-
26	DDT DROME	456	169	-
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	42	33	-
38	CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	535	386	16
38	DDT ISERE	302	151	125
42	DDT LOIRE	567	186	-
43	DDT HAUTE-LOIRE	20	8	-
63	CA CLERMONT COMMUNAUTE	300	154	-
63	DDT PUY-DE-DOME	0	-	-
69	METROPOLE DE LYON	1 285	984	24
69	DDT RHONE	190	169	52
73	CA CHAMBERY METROPOLE	168	72	29
73	DDT SAVOIE	204	204	-
74	CA ANNEMASSE	140	90	9
74	DDT HAUTE SAVOIE	967	967	234
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		5 540	3 775	531

FIN
Merci
de votre
attention

Prochains CRHH pléniérs :
- 17 février 2017 matin
- 7 juillet 2017 matin

